

# Tous acteurs



# du lien social

Coordination de la veille  
sociale de proximité

[www.clamart.fr](http://www.clamart.fr)



mairie de  
**Clamart**

# Une action à mener ensemble

Pour aller au-delà des veilles saisonnières en vigueur lors des plans canicule et grand-froid, le centre communal d'action sociale (CCAS), en collaboration avec le service municipal d'aide et d'accompagnement à domicile (SMAAD), étend son dispositif toute l'année. L'enjeu réside dans le repérage de personnes qui ne sollicitent jamais les services sociaux présents sur la ville de Clamart.

---

## Quelles sont les missions de la veille sociale de proximité ?

Si le CCAS accueille en permanence de nombreuses personnes, certains Clamartois n'osent pas faire appel à ses services. Face à ce constat, il est important d'agir pour :

- rompre l'isolement,
- créer du lien social,
- accompagner les personnes qui rencontrent des difficultés à gérer leur vie quotidienne,
- favoriser le maintien à domicile.

L'organisation de cette veille sociale s'articule toujours en lien avec tous les services de la Ville et les partenaires extérieurs.



## Quelles sont les actions proposées ?

Dès qu'elle en sera informée, la coordination de la veille sociale de proximité se rapprochera de la personne pour identifier ses besoins et lui proposer de mettre en place, avec elle, des actions et des moyens afin d'améliorer son quotidien.

Pour évaluer la situation et proposer une prise en charge, la coordinatrice peut :

- recevoir en rendez-vous au CCAS,
- effectuer une visite à domicile.

Ces actions se font toujours dans le respect du secret professionnel et de la confidentialité.

---

## Comment pouvez-vous nous aider à identifier les personnes concernées ?

Le Centre communal d'action sociale a pour vocation de soutenir tous les Clamartois. Afin de mieux recenser celles et ceux qui ont besoin de son aide, la Ville sollicite la vigilance de tous.

**Si vous repérez une personne isolée**, en situation de fragilité dans la ville, par exemple une personne que vous n'auriez pas vue depuis plusieurs jours dans votre voisinage ou votre environnement professionnel, **prenez contact avec la coordinatrice de la veille sociale de proximité.**

- 
- **Pour contacter la coordination de la veille sociale de proximité**

Par téléphone : 01 71 16 75 60 / 75 72

- **Pour solliciter une intervention**

Renseignez le formulaire de demande d'intervention sur [www.clamart.fr](http://www.clamart.fr) et renvoyez-le à l'adresse [veillesociale@clamart.fr](mailto:veillesociale@clamart.fr)

# Centre communal d'action sociale

**Le CCAS accueille et informe le public. Il a pour objectif de se rapprocher des personnes âgées, en situation de handicap et/ou ayant des difficultés sociales passagères.**

Le CCAS met à la disposition des usagers des services adaptés afin de faciliter leur quotidien.

Promoteur de l'action sociale locale, le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale et gère l'attribution de ses aides facultatives.

---

## Pour plus d'informations

Maison de la solidarité et de l'emploi  
30, rue Gabriel Péri  
Tél. : 01 71 16 75 60

### Horaires

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi  
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30  
et le mardi de 13h30 à 17h30.

[www.clamart.fr](http://www.clamart.fr)

